

par cette Société, soit trouvé au Guichet. Il est évident que les négociations continueront à se poursuivre dans le sens souhaité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0, h 30.

[Handwritten signatures and initials]
P. B...
R. Bern...
A. B...
B. B...

Du 26 Juillet 1963

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Vendredi 26 Juillet 1963 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire

Séance du 26 Juillet 1963

Le vingt six juillet mil neuf cent soixante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pinon, Maire.
Etaient présents: M. M. Pinon, Maire, Clément, Lissot, Briquet, Buffet, adjoints, Lhévenon, Bernard, Chauvez, Chinger, Rouch, Fal, Wattier. M^{me} Belmont a donné procuration à M. Briquet et M. Lucas à M. Lissot.
Excusé: M. Dupré - Absents: M. M. Lauriat - Blard - Gabet - Jiane - Foisy
Le Conseil choisit comme secrétaire: M. Rouch. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. M. Wattier a fait remarquer qu'il avait été décidé de renvoyer la question de la réservation de terrains scolaires à Mondétour à une Commission. Mais M. Rouch, secrétaire de séance a précisé qu'à l'issue de la discussion, il a bien été décidé que cette question serait étudiée en séance plénière. Pas d'avis contraire.

Plan d'Aménagement Communal
Opération n° 7

Le Conseil décide de demander la suppression de l'opération n° 7 au plan d'aménagement communal en cours de révision, cette voie devenant inutile par suite de la création d'une route reliant le pont de la rue Mademoiselle sur l'Yvette, à la déviation de la R.N. 116 afin de dégager la rue de Rozière, dans la partie comprise entre le fallage à niveau de cette rue et la rue Lawartine.

Plan d'Aménagement Communal
Opération n° 30

Le Conseil renvoie à la Commission des travaux une demande de M^{me} Dupont-Sourneise sollicitant la suppression de l'opération n° 30 qui consiste dans l'élargissement du chemin de la voie verte à Ramponneau, au Guichet.

Catégorie des Communes

M. le Maire expose que les articles 117 et 118 du Code de l'Administration Communale énumèrent certaines opérations communales exécutoires par elles-mêmes pour les communes de plus de 9.000 habitants. Le budget, document principal échappe également aux règles de l'approbation par l'autorité de tutelle. L'article 87 du même code fixe les indemnités susceptibles d'être allouées aux Magistrats Municipaux à partir de 9.000 habitants, c'est donc la consécration officielle que les villes de plus de 9.000 habitants ont un caractère plus important et s'administrent plus librement.
Le Code Municipal présentant des décisions en contradiction avec les articles 117 et 118, il

Séance du 26 juillet 1963

serait souhaitable que M. le Ministre de l'Intérieur en propose la réversion. Il s'agit :

- 1° de l'article 16 fixant la composition des Conseils Municipaux
- 2° de l'article 53 fixant le nombre des adjoints représentatifs
- 3° de l'arrêté ministériel du 5.11.1959 relatif au classement indiciaire des emplois Communaux (le secrétaire Général - le poste de chef de bureau prévu à partir de 10.000 habitants et qui dans certaines communes serait nécessaires à partir de 9.000 habitants.

Le Directeur des services techniques qui serait indispensable à partir de 9.000 habitants, la fonction réelle étant assurée par un subalterne, adjoint technique.

Après délibération, le Conseil adopte l'exposé de M. le Maire et le charge de prendre les dispositions nécessaires pour la modification des textes cités.

Classement de la rue Christine

Le Conseil renvoie la demande de classement de la rue Christine dans la voirie communale, aux commissions des travaux et des lotissements.

Éducation Physique

Après avoir entendu lecture du rapport de M. Putti, moniteur d'éducation physique sur le fonctionnement satisfaisant des cours du jeudi au stade, le Conseil décide que les séances d'éducation physique seront continuées à la saison prochaine.

Médaille d'honneur Communale

Le Conseil adresse ses félicitations aux employés Communaux qui ont obtenu la médaille d'Honneur Communale en 1963 : M^{lle} Guillemard, secrétaire Générale - M. Médélec affairier-enquêteur - M^{me} Vigny Supérieure diplômée. Décide que les médailles leur seront offertes par la Commune et qu'il leur sera alloué une gratification égale à celle qui est pratiquée par l'État en pareil cas.

approuvé le 14.8.63

Poste de Rédacteur

En les besoins de la Commune, le Conseil décide la création d'un deuxième poste de Rédacteur. Les crédits prévus à l'article 610 étant suffisants, avec l'échelle de traitement déterminée par l'arrêté ministériel du 27.6.1962 pour les communes sans cadre de sous-chef de bureau.

approuvé le 1.8.63

Le Conseil félicite M^{me} Le Poihan, Commis, qui a subi avec succès, les épreuves du concours de Rédacteur organisé par le Syndicat intercommunal du Personnel.

Section extraordinaire du budget
Supplémentaire de 1963

Le Conseil décide d'affecter à la section extraordinaire du budget supplémentaire de 1963 qui sera voté ultérieurement, la somme de 292.668,16 à prélever sur l'excédent ordinaire de clôture du même budget pour résorber l'excédent des dépenses d'investissement de l'exercice 1962.

Redressement de la rue Fleming

M. le Maire expose qu'il a reçu l'acquiescement des propriétaires qui doivent céder du terrain pour l'élargissement de la rue Fleming pour un total de 5.100 francs.

Le Conseil donne son accord pour l'acquisition amiable des terrains. Le financement sera examiné ultérieurement, après réception de devis des travaux de viabilité, que M. le Maire a demandé aux services des Ponts et Chaussées.

Construction d'une nouvelle crèche
Demande de subvention

M. le Maire expose que M. Clément a fait une démarche à la Direction de la Santé, au sujet de la construction d'une nouvelle crèche. En effet, par lettre du 19 Mars 1960, M. le Préfet informait M. le Maire qu'il envisageait d'inclure dans les propositions qu'il allait être amené à adresser à l'administration supérieure par l'intermédiaire de M. l'inspecteur divisionnaire de la Santé pour l'élaboration du 3^{ème} plan national d'équipement sanitaire et social portant sur les années 1963 et suivantes, les deux projets (crèche et centre de P.M.I.) intéressant la Commune d'Orsay. Jusqu'à présent, seul le centre de P.M.I. a reçu une aide financière de l'État.

D'autre part, par lettre du 6.8.62, M. le Préfet informait M. le Maire que la demande de subvention de la Commune pour construction d'une crèche avait été transmise au Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Or, il semble que cette lettre présente une faute de rédaction et qu'il y a lieu de présenter une nouvelle demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avant projet de construction d'une crèche municipale au 1^{er} étage du bâtiment P.M.I établi par l'architecte communal. Sollicite l'inscription de ce projet au plan national d'équipement sanitaire et social, en vue d'une subvention de l'Etat, du Département et des Caisses d'allocation familiales.

Projet de Construction de la Cofimeg

S'engage à créer les ressources nécessaires pour le financement de la partie non subventionnée. M. le Maire rappelle qu'à la séance du 7 Mai 1963, le Conseil avait examiné une demande d'accord de la Ste Cofimeg pour la construction d'un certain nombre de logements sur le terrain de la Faculté des Sciences, à l'angle du Chemin du Bois des Rames et de la rue de Chevreuse et avait décidé de transmettre le dossier à la Sambo en vue d'incorporer ce projet dans le cadre de la Z.U.P.

Par arrêté préfectoral du 9-7-63, le permis de construire a été refusé par M. le Préfet, puisqu'un terrain pouvait être mis à la disposition de la Ste dans la Z.U.P.

Une conférence a eu lieu à la Mairie d'Orsay, le 10 juillet dernier, en présence des représentants de la Sambo, de la Cofimeg, de la Faculté des Sciences, de M. le Maire et des adjoints.

A la suite de cette entrevue, le service constructeur de l'Université de Paris propose la construction d'un bâtiment de 66 logements au lieu de 114, dont 24 de une et de 2 pièces, c'est-à-dire des logements de célibataires ou ménages sans enfant.

Le chef du service informe M. le Maire par lettre du 20 Cf, que lorsque l'acquisition des terrains sur le haut du plateau aura été réalisée pour l'extension de la Faculté des Sciences, un chemin à double voie de circulation sera prévu pour relier la R.N. 116 à Orsay par le Bois des Rames. La première partie de ce chemin empruntera l'actuel chemin rural qui mène de la R.N. 116 à l'entrée de la Faculté sur le plateau. Il descendra ensuite vers Orsay, sur le domaine de la Faculté pour déboucher sur le chemin vicinal qui mène à la Gare du Guichet.

La Société réalisera la viabilité conformément aux conditions exigées par le service des Ponts et chaussées.

Programme de la Caisse Départementale Scolaire 1964

Le Conseil adopte les propositions de M. Thévenon pour la réalisation du programme de la Caisse départementale scolaire de 1964, soit:

Pour constructions scolaires, aménagement des abords, plantations et autres	10.000 frs.
Constructions scolaires, programme futur	55.000 frs.
Mobilier scolaire	5.000 frs.
Matériel d'enseignement collectif	13.070 frs.
	<u>83.070.-</u>

Amélioration de l'éclairage public

M. Bernard rend compte que les travaux prévus en fluorescence sont terminés. Il reste quelques lampes à installer dans les quartiers. Le Conseil approuve le rapport présenté par M. Bernard.

Déviations de la R. N. 116

M. Bernard rappelle qu'il avait reçu mission de contacter M. Massat, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées au sujet de la déviation de la R. N. 116, mais qu'en raison de la période de vacances, il ne pourra obtenir un rendez-vous qu'en septembre. D'après les renseignements qu'il a obtenus, il est admis que le projet ne supprime l'utilisation du passage à niveau que dans le sens Orsay vers le Guichet et non dans le sens du Guichet vers le centre d'Orsay.

M. Massat a répété qu'il maintenait sa position, à savoir que l'Etat ne peut pas prendre en charge des travaux qui n'ont qu'un intérêt communal.

M. Journeau a fait un projet concernant les voies que la déviation de la R. N. 116

amènera la Commune à créer, M. Bernard a demandé que ce projet soit chiffré afin que le Conseil Municipal puisse en discuter à sa prochaine Assemblée.

Résidence du Bois Persan

M. Tissot s'étonne que les auteurs du projet d'habitations du Bois Persan (ancienne carrière de la Cypresse) ne se soient pas présentés devant le Conseil Municipal, comme il avait été demandé à la précédente séance.

M. Chévenon rend compte qu'il a assisté à une réunion en présence des représentants de la Société, de M. Hulbert architecte communal et de M. Clément, au cours de laquelle, un terrain pour constructions scolaires a été délimité dans le périmètre des terrains appartenant aux constructeurs et qui serait cédé gratuitement à la Commune, en compensation de l'indemnité demandée habituellement aux constructeurs.

Après discussion, le Conseil est d'avis de demander à la Société "Résidence du Bois Persan" de venir présenter son projet au Conseil Municipal au mois de septembre.

Circulation automobile dans les rues de la Troche

M. Tissot demande comment a été résolue la question de la circulation dans la rue de la Corinche par les véhicules du personnel de la C.S.F.

M. le Maire rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec M. le Maire de Palaiseau, responsable de la police de la circulation dans cette rue, ainsi qu'avec M. Chandon, Directeur de l'Association Syndicale, d'après laquelle une indemnité de un million d'anciens francs, aurait été versée par la C.S.F. dans la Caisse de l'Association, comme contribution à l'entretien des rues du lotissement, étant entendu que la circulation ne peut être interdite en raison des subventions qui ont été allouées par l'Etat au Syndicat de la Troche, pour l'aménagement des lotissements défectueux.

Remboursement des frais de branchements aux égouts d'eau usées

M. Briquet demande que des délais soient accordés aux propriétaires pour rembourser à la Commune le coût des branchements sur le réseau d'égouts.

Après en avoir délibéré, le Conseil estime peu souhaitable d'accorder des délais déterminés. Néanmoins, M. le Receveur Municipal sera invité à accorder des facilités de paiement aux redevables qui en feraient la demande justifiée.

Mobilier scolaire

Le Conseil approuve le projet de commande de mobilier scolaire établi par M. Chévenon, sur les crédits du programme de la Caisse départementale scolaire de 1963.

Poste de Police

Sur l'avis de M. Clément, le Conseil municipal demande à la Direction Départementale de la Police d'Etat, d'améliorer les conditions du poste de Police d'Orsay, en tant que mobilier et véhicules de déplacement, conformément aux engagements qui avaient été pris et en raison des avantages qui ont été accordés par la Commune pour la disposition des locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 50.

(Handwritten signatures and initials)
A. Pouch
Tissot
Bernard
R. Bernard
M. Clément
Chévenon
Briquet
P. Gling
J. J. J.

Du 16 septembre 1963

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Lundi 23 septembre 1963 à 21 heures à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. Le Maire

Séance du 23 septembre 1963.

Le vingt-trois septembre mil neuf cent soixante-trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Étaient présents: M. Pinon, Maire, Clément, Lissot, Briquet, Buffet adjoints, Lamiat, Chévenon, Bernard, Blard, Ziane, Ehinger, Rouh, Lucas, Fal, Dupré. M. Wathier a donné procuration à M. Fal.

Absents: M. M. Chauvoz, Gabet, Foisy, Betumont

Le Conseil choisit comme secrétaire, M. Ehinger; le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Aménagement du Stade

M. le Maire expose que l'adjudication du 25 juillet 1963 pour la 2^{ème} tranche de travaux d'aménagement du stade a été déclarée infructueuse, en raison du trop grand écart constaté entre le montant du devis et les offres des soumissionnaires, l'offre la meilleure étant de 1.96.890 frs, alors que la Commune ne dispose que de 295.808 frs (emprunt et subvention).

Les services des Ponts et Chaussées se sont employés depuis, à recueillir de meilleures propositions, notamment celle de l'entreprise Colas, établie pour un montant de 1.24.515 francs. D'autre part, par lettre du 2-9-1963, M. le Préfet de S. et O. a indiqué qu'il était disposé à donner satisfaction à la demande de la Municipalité de traiter ces travaux à l'amiable.

Enfin, M. le Maire a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations l'augmentation du prêt unifié précédemment consenti à la Commune.

Le Conseil après en avoir délibéré:

- Autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise Colas.
- Sollicite un complément de subvention de l'Etat sur cette dernière évaluation de 1.24.515 frs.

Le prêt n'ayant été subventionné que sur un montant total de 295.808 frs.

- Décide de contracter un prêt unifié à la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions habituelles de cette caisse et autorise M. le Maire à signer les contrats.

- S'engage à créer chaque année les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

- Décide de maintenir la structure des travaux tels qu'ils ont été prévus au projet mais demande aux services des Ponts et Chaussées de procéder en accord avec la municipalité et au cours de la réalisation des travaux soit à des économies ne nuisant pas au programme des réalisations soit à des modifications relatives à la consistance de certains sols ou de certains espaces.

S.A.H.B.O. - Transformation des Statuts de la Société

M. le Maire rappelle que la Commune a décidé en collaboration avec la Sté Fogis-Transport, de faire construire un certain nombre de logements en H.L.M. sur l'emprise de la S.O.P., pour satisfaire les besoins immédiats de la Ville. D'autre part, la Sté d'études de Bures-Orsay a été saisie d'une demande de réalisation rapide de logements pour le personnel de la Faculté des Sciences, en réservant à la Ville de Bures, une vingtaine de logements en location.

Le conseil d'Administration de la S.A.H.B.O., au cours de sa séance du 2 juillet 1963, a constaté que la Sté du fait de la nature juridique de Sté d'études se trouvant dans

Séance du 23 septembre 1963

L'impossibilité de répondre à la demande pressante de la Ville d'Orsay.

Il a, en conséquence, chargé son Président de convoquer pour le 25 septembre, une Assemblée Générale extraordinaire aux fins de voter les modifications aux statuts qui rendront ceux-ci conformes aux statuts types des I.E.S. d'économie mixte d'équipement, sous la réserve expresse que ces modifications n'ont pour objet que de permettre la réalisation des deux programmes demandés par la Commune d'Orsay et ne constituent en aucune manière une prise de position sur l'aménagement du Grand ensemble.

Le Conseil Municipal prend acte de ce qu'aucune opération d'aménagement autre que celles précisées, demandées par la Ville d'Orsay, ne sera concédée à la Lambo, avant la présentation du bilan prévisionnel d'aménagement du Grand ensemble et l'approbation de ce bilan par les Communes de Boues et d'Orsay.

Le Conseil Municipal prend acte aussi de ce que les études, préalables à l'aménagement du Grand ensemble seront fournies par la Lambo après la transformation des statuts dans les mêmes conditions financières qu'auparavant, c'est-à-dire avec la garantie financière de la I.E.S. Foncière de la région Parisienne et sans aucun engagement des Communes.

Sous toutes ces réserves, il autorise ses représentants au Conseil d'Administration de la Lambo à voter les modifications de statuts qui leur seront proposées et leur demande d'en faire incorporer intégralement le texte des réserves accompagnant leur vote.

Avant-projet d'Aménagement Communal

M. Frieux, urbaniste a remis à M. le Maire le plan de l'avant-projet d'aménagement Communal et M. M. les membres du Conseil ont été invités à en prendre connaissance et à faire leurs observations.

Après échange de vues, il est décidé de demander à M. l'Urbaniste de venir présenter ce projet au Conseil Municipal.

Amélioration de l'hôpital

M. le D^r Lauriat demande à M. le Maire où en est la question de l'aménagement de l'hôpital dont l'état rend difficile l'envoi des malades, soit pour des soins, soit pour des consultations. Il avait participé comme membre de la Commission Administrative à l'élaboration des projets et s'inquiète de savoir à quelle date ceux-ci seront enfin réalisés.

M. le Maire exprime au Docteur Lauriat combien la Commission administrative a regretté que son mandat n'ait pas été renouvelé par l'ordre des Médecins, une délibération à d'ailleurs été prise pour le remercier de la part qu'il a prise dans le projet d'aménagement de l'hôpital.

En tout cas, la Commission administrative continue le travail qu'il a préparé, la principale difficulté consistant à trouver sans aucune aide de l'Etat, 1.200.000 francs pour réaliser le programme d'amélioration arrêté. Récemment, donc très récemment, l'accord de la Sécurité Sociale a été obtenu pour subventionner cette opération largement, le complément des crédits nécessaires sera obtenu au moyen d'un prêt, consenti par la Caisse d'épargne de Versailles, après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, ces accords et ce prêt complémentaire viennent d'être également obtenus.

Le D^r Lauriat remercie M. le Maire de ces explications et espère que les travaux pourront commencer au plus tard au début de l'année prochaine. Il tient à féliciter M. le Maire et les membres de la Commission Administrative de l'hôpital qui se sont défendus pour contribuer à l'aménagement de cet hôpital. Il convient que la population en soit informée car elle ne peut se douter des difficultés rencontrées pour faire aboutir le projet dont le retard ne lui est pas imputable.

Cession d'un terrain de l'hôpital à la Commune

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander à l'hôpital, la cession à la Commune d'une partie de terrain située entre l'école de garçons et la ligne de chemin de fer, sur laquelle se trouvent deux anciennes classes en bois, qui serviront à un désannage pour la cantine scolaire, en raison de l'augmentation des effectifs.

D'autre part, l'hôpital doit payer à la Commune, l'ancienne école maternelle dont la cession a été autorisée. La valeur du terrain en question viendrait en déduction de la dette de l'hôpital suivant l'estimation par les services de l'enregistrement et des domaines.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

M. Tissot demande si la circulation dans Orsay, contrariée par les travaux, ne peut pas être améliorée. Il faudrait demander à la police de la route de faire si possible, des déviations avant l'agglomération d'Orsay le dimanche soir.

M. Fal demande si l'aménagement de la salle de sciences du C.E.G ne pourrait pas être terminée. D'après les renseignements donnés par M. Thévenon, M. Blanchot devait prendre une décision pour l'installation de la deuxième travée de tables d'expérience. C'est la S.A.E qui doit entreprendre ces travaux.

Servitude sur les terrains de M. Ravandier

M. Lucas rappelle la décision qui doit être prise en ce qui concerne le maintien de la servitude sur le terrain de M. Ravandier.

M. le Maire indique que cette servitude a été maintenue dans l'avant-projet de l'urbaniste.

Enlèvement des Ordures

M. Lucas demande s'il ne serait pas possible d'organiser un second passage de collecte des ordures dans le quartier de Mondétour. Le Conseil estime qu'il n'y a pas de raison de limiter ce passage à Mondétour et décide de demander au Syndicat des Ordures de faire établir par la S.I.T.A. le montant de la dépense que ce deuxième passage occasionnerait dans l'ensemble de la Commune.

Égouts du Boulevard de Mondétour

M. Buffet a présenté deux lettres des Directeurs des Associations Syndicales de Mondétour "Idéale" et "Campagne" demandant :

- que la Direction des syndicats intéressés par les travaux d'égouts du Bd de Mondétour soit convoquée à titre consultatif lorsque ces travaux seront exécutés, ce qui est parfaitement légitime.

- que la Commune envisage d'aligner la redevance des branchements à l'égout sur le boulevard sur celle payée par les propriétaires du lotissement. Cette question sera étudiée par la Commission des Finances.

- M. M. Lucas et Briquet souhaiteraient que le paiement de cette redevance soit dans certains cas, échelonné sur deux années. Cette question avait déjà été étudiée par le Conseil Municipal et des instructions ont été données au Receveur Municipal pour étudier le cas particulier des personnes qui en feraient la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like Briquet, Lucas, and others.

Du 28 septembre 1963,
Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le ~~Vendredi~~ Mercredi 4 Octobre 1963 à 21h
à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. Le Maire

Séance du 4 Octobre 1963

Le quatre octobre mil neuf cent soixante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.
Étaient présents: M. M. Pinon, Maire, Clément, Lissot, Briquet, Buffet, adjoints, Chevenon, Bernard, Chaumey, Ziane, Chunger, Lucas, Fal, Foisy, Wathier, Dupré. Mme Belmont a donné procuration à M. Bernard.

Excusés: M. M. Blard, Rouh, Rauriat. Absent: M. Gabet

Le Conseil choisit comme secrétaire: M. Chunger. Le P.V. de la précédente réunion est adopté. Toutefois, M. Fal indique qu'il avait rappelé l'éclairage du Marché de Mondétour, ce qui n'est pas noté au Procès-verbal.

M. le Maire avait invité les représentants de l'Office privé du logement familial à venir présenter au Conseil Municipal le projet de construction d'un groupe de logements individuels dit "Résidence du Bois Persan" situé à l'emplacement de l'ancienne carrière de la Cyprenne.

Ceux-ci ont fait des démarches auprès de M. Trieur urbaniste, des Ponts et Chaussées, de l'E.D.F. et de la S^te Réunnaise des Eaux.

Cette ancienne carrière se trouve à l'extrémité d'un chemin de terre (rural n° 10) et la construction d'un hôpital de 500 lits et 250 lits de psychiatrie est prévue à proximité. Il faut donc étudier les voies de communication et l'évacuation des eaux usées. Les pentes sur le plateau sont faibles, les eaux usées de cet hôpital et du Bois Persan doivent elles être dirigées vers la R.N. 188 en traversant l'ancienne ligne Paris-Chartres, ou vers le Ru de Mondétour, en cours de canalisation?

La société a l'intention de réaliser un groupe de maisons individuelles (150 logements) d'un aspect assez luxueux, avec aménagement de terrains sportifs et d'agrément.

Le 6 Juin 1963, M. Guigui, représentant de la société, a répondu aux observations présentées par M. le Maire au moment de la demande d'accord préalable. Les réponses sont confirmées aujourd'hui:

1^o L'Office est d'accord pour prendre à sa charge la viabilité du chemin rural n° 10, depuis la rue des 3 fermes jusqu'à sa propriété, y compris la partie en façade sud, jusqu'à sa limite EST, celle de la rue de Constabeuf depuis l'ancienne gare Orsay-Etat, jusqu'à la propriété pour assurer la circulation des piétons.

2^o L'Office prendra à sa charge l'adduction d'eau et l'évacuation des eaux usées. Il est prévu avec l'ingénieur des Ponts et Chaussées que les travaux seront effectués, soit par la S^te Réunnaise des Eaux soit par la Commune, mais seront entièrement financés par l'Office. Toutefois, si d'autres organisations ont à utiliser les conduites ainsi installées, les frais seraient partagés entre celles bénéficiant de ces travaux.

3^o Le chemin rural n° 4 restera public suivant son tracé actuel, y compris la traversée de la propriété.

4^o L'Office fera son affaire personnelle de la fixation des terres en bordure des talus qui reçoivent les décharges de grès.

5^o L'Office versera à la Commune la participation qui sera fixée par le Conseil Municipal pour les équipements publics quels qu'ils soient.

Office privé du logement familial

6^e L'office cèdera gratuitement à la Commune une superficie d'environ 5.000 m² pour terrain scolaire ou aménagements publics.

Il est convenu qu'une visite aura lieu sur place le 12 Octobre à 15 heures.

M. le Maire a reçu une lettre du Directeur de l'A.S.A. La Roche sollicitant le classement des voies du lotissement dans la voirie urbaine. Cette affaire est renvoyée à la Commission des Lotissements.

Par lettre du 25 septembre, M. le Préfet informe M. le Maire qu'il ne lui est pas possible de donner une indication sur la date probable à laquelle la Commune bénéficiera de la subvention sollicitée pour l'édification de 4 classes supplémentaires au groupe de Mondétour, pour laquelle la Commune avait demandé et obtenu le bénéfice du pré-financement. Cette façon de procéder par l'Etat est contraire aux engagements qu'il a pris envers la Commune et le Conseil demande avec insistance à M. le Préfet d'intervenir vigoureusement auprès du Ministère de l'Éducation Nationale pour que la solution recherchée intervienne dans les plus brefs délais, la Commune ayant supporté depuis 5 ans, la partie de financement de l'Etat s'élevant à 180.000 frs environ.

Par délibération du 26-7-1963, le Conseil Municipal avait décidé de verser au personnel communal, une gratification égale à celle versée par l'Etat à ses agents bénéficiaires de la médaille d'honneur. Par lettre du 25-9- M. le Président du Syndicat Intercommunal a indiqué que cette gratification est de 10 frs pour la médaille d'Argent. Le Conseil regrette l'impossibilité d'augmenter cette prime.

Par lettre du 24-9, la Direction départementale des services de Police, informe M. le Maire que des crédits ont été demandés à l'administration Centrale pour l'aménagement des locaux du poste de Police d'Orsay, conformément au vœu émis par le Conseil Municipal, mais M. Clément fait observer qu'il n'est pas question dans cette lettre du matériel roulant qui avait été demandé. Le Conseil désire donc être fixé à ce sujet.

Par lettre du 28-9, M. Peroy Géomètre, demande que les travaux communaux lui soient confiés. Le Conseil décide de procéder comme autrefois, c'est-à-dire de confier au successeur de M. Thomas les travaux concernant la partie sud de la Commune, et à M. Peroy, la partie Nord, la délimitation étant faite par la rivière l'Yvette. La Zup. n'est pas comprise dans cette convention, comme faisant l'objet de contrats spéciaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur Municipal pour 1962.

Le Conseil réuni sous la présidence de M. Clément, décide d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1962.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget supplémentaire de 1963, présenté par M. le Maire et la Commission des Finances et approuve les travaux suivants dans la limite des crédits disponibles:

- acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue Fleming et du Carrefour du Pont de Pierre - Rue René Paillole.
- Aménagement de jeux boules au jardin public.
- Aménagement d'un refuge pour les cars en face la rue du Berger.
- Aménagement du Bd de la Terralle, en se mettant d'accord avec M. Journeau,

Ingénieur des P. et Ch. en raison de l'emprise de la déviation de la R.N. 116.

M. le Maire dépose sur le bureau, 1^o l'arrêté de M. le Préfet de S. et O. en date du 23-1-60, déclarant d'utilité publique le plan de redressement et d'aménagement de la rue Fleming, ex-rue des haies

2^o le procès-verbal de l'estimation des domaines en date du 30-4-1963 concernant les

Reconnaissance des voies de l'association La Roche
Classes supplémentaires du groupe de Mondétour

Médailles d'honneur Communales

Aménagement du Poste de Police

Demande de M. Peroy, géomètre

Compte de Gestion 1962
Compte Administratif 1962

Budget supplémentaire de 1963

Rue Fleming

Terrains Demouchy. Raybaud. Legrand. Bléaut.

Le Conseil autorise M. le Maire à poursuivre cette opération, les conditions de délimitation des alignements dans la rue des Haies seront toutefois vérifiées. En ce qui concerne les travaux, le Conseil décide de prévoir l'aménagement prévu par les Ponts et Chaussées sur les crédits de 1964.

Constructions scolaires

Par lettre du 20.7.63, M. le Préfet indique que la Commune est inscrite sur la liste du Conseil Général pour le projet ci-dessous indiqué; M. Blanchot, architecte coordonnateur:

- agrandissement de la Maternelle du Centre par 2 classes et leurs annexes - agrandissement du Groupe de Mondétour par 10 classes et 3 logements en suçon.

Le Conseil confirme que la Commune est propriétaire des terrains. Décide de faire dresser l'avant-projet en ce qui concerne Mondétour et d'y inclure les annexes: préaux - cantine - éducation physique, etc...

Indemnités kilométriques

approuvé le 21.10.63

Le Conseil décide d'allouer les indemnités kilométriques réglementaires aux Maire, adjoints et Conseillers Municipaux lorsqu'ils utilisent leur voiture personnelle pour les besoins de la Commune, suivant les conditions fixées par le décret 58-300 du 21 Mars 1958, et les tarifs en vigueur. Crédit à l'article 651 du budget.

Notissement Christine

M. le Maire a reçu une demande de l'Association syndicale libre de la rue Christine sollicitant le classement de cette voie. Le Conseil est d'accord sous réserve que les voies seront remises à la Commune, libres de tous droits et charges - que les travaux suivants seront faits auparavant aux frais du Notissement, suivant l'avis de M. l'Ingénieur des P. et Chaussées:

- refecton des sols sur tranchées ouvertes en vue de branchements.
- remaniement de bordures et caniveaux enfoncés en quelques endroits à la suite d'approvisionnements en matériaux pour la construction de pavillons.
- l'association devra remettre un dossier complet à la Mairie.

Programme d'assainissement 1963

La Commune est autorisée à réaliser un programme d'assainissement au titre de l'Année 1963 qui bénéficie d'une subvention de 10.000 frs de l'Etat, et de 15.000 frs du district, pour un total de 100.000 frs, ce qui laisse à la Commune une charge de 75.000 frs.

La Commune avait demandé la réalisation d'un programme de 100.000 frs.

Le Conseil décide de poursuivre la réalisation des travaux et de solliciter un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, de 75.000 francs.

Crèche Municipale

En s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion du Conseil, M^{me} Betumont demande de porter le tarif de la crèche à 8 frs au lieu de 6, à partir du 1.11.63, ce qui est accepté par le Conseil Municipal. Les situations difficiles pourraient être soumises au bureau d'aide sociale à titre exceptionnel, les personnes qui confient leurs enfants à la crèche, devant en principe travailler.

M^{me} Betumont demande également si la subvention a été sollicitée pour le terrain sur lequel le centre de P.M. I doit être édifié. Cette question sera posée à M. Hubert, et au cas où il ne l'aurait pas incluse dans son projet, le nécessaire sera fait par la Mairie.

Bassin de Natation

M. le Maire rend compte de la visite qu'il a faite avec M. Hubert au Ministère de la Jeunesse et des Sports, au sujet de la construction du bassin de natation.

Le Conseil considérant que la Commune ne peut obtenir le financement total de ce projet décide de solliciter l'agrément d'une première tranche fonctionnelle, piscine couverte avec halibois et déshalibois, d'un montant de 1.400.000 frs environ.

R.N. 446

Le Conseil sollicite une subvention de l'état pour cette 1^{ère} tranche
Par lettre du 3 Courant, M. Ehinger pose plusieurs questions en ce qui concerne la déviation de la R.N. 446. Il est convenu qu'il accompagnera M. Bernard chez M. Massat, Ingénieur des Ponts et Chaussées pour l'entretien de ces questions.

En ce qui concerne l'élargissement du Pont de Pierre, le Conseil est d'avis de solliciter la visite d'un Ingénieur de la S.N.C.F., afin d'envisager ce qui pourrait être fait pour améliorer la circulation des véhicules et des piétons sur ce pont.

M. Ehinger serait d'avis d'utiliser les trottoirs pour la circulation, pendant la durée des travaux d'égouts.

M. le Maire répond que cette question pose des problèmes de police et que la rue Pourtier devant être réouverte à la circulation, une amélioration sensible devra se produire.

M. Clément serait d'avis d'établir un parking définitif sur le trottoir de l'allée des tilleuls. Cette question est renvoyée à la Commission des travaux.

Etant donné les dangers que présente pour la circulation, la R.N. 188, entre la place de la République et la Commune de Bures, le Conseil sollicite la réfection de la chaussée et l'aménagement d'un tapis asphalté comme il a été fait à Massy et à Gif, s'engageant par ailleurs à assurer le financement des trottoirs.

Le Conseil est favorable à l'installation de garages à vélos ouverts, pour les écoles de filles et de garçons de Mondétour.

Le Conseil Municipal demande d'urgence l'allocation de la subvention correspondant aux travaux de constructions scolaires au Guichet Pont de Pierre, agréés dans l'article 1 de l'arrêté Ministériel de subvention du 1^{er} juillet 1960, mais qui n'ont pas été financés dans la première tranche fonctionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h. 30.

[Signature]

[Signatures: Bernard, Ehinger, Briquet, etc.]

Du vingt cinq novembre mil neuf cent soixante trois, convocation du conseil municipal pour le Lundi 2 décembre 1963 à 21^h à la Mairie, à l'effet d'y délibérer, sur les questions posées à l'ordre du jour.
Le Maire

Travaux d'assainissement

R.N n° 188

Ecole de Mondétour

Programme scolaire du Guichet Pont de Pierre

Séance du 2 décembre 1963

Le deux décembre mil neuf cent soixante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire. Étaient présents : M. M. Pinon, Maire, Clément, Cisset, Briquet, adjoints, Lamiat, Chevenon, Bernard, Blard, Jeane, Ehinger, Lucas, Fal, Forsy, Wattier, Dupré. Madame Belmont a donné procuration à M. Briquet.

Excusés : M. M. Buffet et Chauvez. Absents : M. M. Gabet et Houck.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire M. Ehinger. Le P.-V. de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire expose qu'il a invité M. Hubert, architecte communal à la réunion, au sujet de la construction d'un nouveau groupe scolaire à Mondétour sur le terrain appartenant à la Commune et qu'il a reçu des propositions de la Sté Aluminium Français à Saint-Gobain, pour l'édification d'un groupe en utilisant comme matériaux, l'aluminium et le verre.

M. Hubert souligne les inconvénients présentés par ce projet qui n'est pas suivi par le Conseil Municipal.

D'autre part, M. Blanchot, architecte coordonnateur a indiqué par lettre que le procédé des commandes groupées était abandonné, il faut donc recourir au prototype ou au traditionnel.

Après discussion, il est décidé de renvoyer ce projet à l'étude de la Commission des Constructions Scolaires.

M. Hubert communique plusieurs demandes de pose de volets dans les logements des instituteurs. Le Conseil serait d'accord pour que ces volets soient posés pour les fenêtres des logements situés à l'Écluse.

La Commune ayant obtenu le permis de construire pour le centre de P.M.I. M. l'architecte est chargé d'établir le dossier d'adjudication.

D'après M. Hubert, le dossier est en bonne voie, il ne reste plus à obtenir pour l'accord préalable que l'avis du Ministère de l'Industrie en ce qui concerne le mode de chauffage.

M. le Maire, M. Clément et M. Hubert ont fait une démarche au Ministère, le projet est agréé dans son ensemble, mais il reste à déterminer la question de l'augmentation de la subvention de l'État permettant la réalisation d'une tranche fonctionnelle.

M. Hubert s'emploie à dresser un projet de construction d'un gymnase pour le groupe scolaire du Centre, en matériaux chers.

Par lettre du 22 Nov., M. le Préfet a informé le Conseil Municipal qu'en réponse à la délibération du 25.5.63, la R.A.T.P. qui assurera le service en principe le 1^{er} janvier 1964, se propose de porter de deux à quatre voitures, la composition de tous les trains entre 9h. et 17h. et que d'autres aménagements appropriés ne manqueraient pas d'être recherchés si l'évolution du trafic de cette ligne rend nécessaire une nouvelle amélioration de la desserte.

En ce qui concerne l'approvisionnement des gares en carnets de billets à tarif réduit, cette mesure n'est envisagée que lorsque les gares sont saisies d'un nombre

Nouveau groupe scolaire
à Mondétour.

Pose de volets aux
logements de fonction.

Centre de P.M.I.

Groupe H.L.M.

Bassin de Natation.

Gymnase du Centre.

Ligne de Paris-Saint-
Rémy-les-Châteaux.

R.N. - 188

suffisant de demandes de voyageurs pour en justifier l'application, or, la gare d'ORSAY n'a enregistré jusqu'à présent aucune demande de ce genre -

Classe de Perfectionnement.

M. le Prefet a fait connaître par lettre que la demande du Conseil Municipal pour l'aménagement de la R.N. 188 entre la Place de la République et la Commune de Bures, avait été examinée. Une étude devra être faite en commun entre les 2 Communes - Par lettre du 7.11.63, M. l'Inspecteur d'Académie informe la Municipalité qu'il n'est pas possible de créer des classes de perfectionnement aux Ecoles du Centre, vu l'insuffisance des locaux, mais ceci pourrait être fait à l'Ecole du Guichet - Le Conseil sollicite donc de M. l'Inspecteur d'Académie l'ouverture de ces deux classes pour la rentrée de 1964.

S.C.I du Golf d'Orsay

M. le Maire a informé par lettre du 12.11.63, M. le Gérant de la S.C.I. du Golf d'Orsay, de l'intention de la Municipalité de mettre à la charge des constructeurs des logements du 33, Bd Dubreuil, une redevance au titre de la participation aux équipements publics, en raison de la nouvelle destination donnée aux logements qui seront vendus au lieu d'être loués à des étudiants et auxquels s'ajouteront d'après le nouveau permis de construire, des locaux commerciaux (snack-bar, salles de réunions, etc...)

Le Conseil décide de fixer cette redevance à 500F par logement, qui s'ajoute bien entendu à celles prévues pour le raccordement au réseau d'assainissement et autorise M. le Maire à signer une convention. La participation devra être versée avant la délivrance du Certificat de Conformité.

Entreprise de Serrurerie -approuvé le
23.12.63

Le Conseil décide d'approuver M. Grosillier, gérant libre de l'entreprise Grenadier, pour les travaux de serrurerie de l'année 1963, aux mêmes conditions que celles consenties par M. le Maire Grenadier à l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Maison des Jeunes -

approuvé le 16/3/64

Le Conseil accepte de prendre à la charge de la Commune, quelques travaux dans le local mis provisoirement à la disposition de la Maison des Jeunes : Exécution d'un faux plafond - modification du conduit de fumée - exécution d'une isolation en plafond dans la partie rampante - réparation de quelques fuites de couverture et fourniture de peinture, les jeunes se chargeant de la main d'œuvre.

Fondation Curie -

M. le Maire a reçu une lettre de la Fondation Curie en date du 28.11.63. Cette fondation forme le projet d'installer sur le territoire de la Commune un hôpital annexe à celui existant déjà à Paris et devenu insuffisant depuis plusieurs années, sur un terrain appartenant actuellement à M. Lapostolle au droit de la carrière de grès.

M. le Docteur Lauriat demande instamment au Conseil Municipal d'accorder un vote d'unanimité favorable à ce projet d'extension dans Orsay de la Fondation Curie.

Les nombreux contacts qu'il a pu avoir à ce sujet avec M. le Dr Courtil, Directeur de la Fondation, le conduisent à confirmer la part très importante que prendrait notre Ville dans la lutte contre le cancer, ce qui l'honorerait grandement.

D'un autre côté, il a pu très facilement obtenir l'assurance qu'une consultation de dépistage soit créée à ORSAY, consultation dirigée par d'éminents médecins spécialisés. Est-il besoin de dire que si, à l'heure actuelle, un cancer sur trois est effective.

Séance du 2 Décembre 1963

ment qu'en, avec le seul recours de nos moyens actuels, deux cancers sur trois le seraient grâce, d'une part au diagnostic précoce et d'autre part, au traitement fixé par les cancérologues.

Ainsi donc, notre Ville rendrait un immense service dans la lutte contre le fléau du cancer et tirerait pour son propre compte et pour celui de la région, un intérêt de premier plan. Il faut ajouter que la Seine et Oise ne dispose que d'un centre de dépistage.

En ce qui concerne le terrain il est parfaitement approprié, assez près du centre de la Ville pour être inclus dans Orsay (avec antennes sur Saclay, sur la Faculté, sur le service Frédéric Joliot, sur le prochain hôpital à édifier); assez loin du centre de la Ville pour apporter le calme aux malades et pour ne pas priver la Commune d'un emplacement qu'elle aurait pu utiliser à d'autres fins.

Après échange de vues, le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable pour la construction de cet Hôpital aménagé sur le terrain choisi par la Fondation Curie.

Servitudes pour Espaces verts.

M. le Maire serait d'avis que le Conseil Municipal établisse une servitude sur le terrain situé entre la propriété de M. VAURS et le Chemin des Trois Fermes appartenant à Mme Debard (4 ha 76) à Mme Guintini (2 ha 38) et héritiers Large (85 ans environ) qui dépendait de la Maison Orabe et que l'Etat a renoncé à acquérir. Cette réserve aurait pour objet de conserver un espace vert qui pourrait servir pour la création d'un parc public; elle fera l'objet d'une étude en Commission.

Bois Persan -

Vu le rapport qui fait exister entre la demande de la Fondation Curie et le projet de constructions au Bois Persan, le Conseil Municipal, après discussion demande à M. le Maire de lui présenter le dossier de demande de permis de construire lorsqu'il aura été déposé à la Mairie, afin qu'une étude soit faite en vue de la signature d'une convention entre les promoteurs du projet et la Commune.

Classes de neige -

approuvé le 15.1.64

Vu les crédits prévus au budget, art. 557, le Conseil décide d'organiser cette année l'envoi en classes de neige, de deux classes des écoles de Mondétour et s'engage à prendre à la charge de la Commune, la différence entre le prix d'hébergement, les participations familiales et la dépense totale. Donne avis favorable à la désignation de M. Clément comme régisseur de recettes pour cette opération unique.

Subventions aux sociétés locales -

Le Conseil sollicite une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale. Le Conseil suivant l'avis de la Commission des Finances, décide l'attribution des subventions suivantes aux Sociétés locales et organismes divers, crédits à prendre à l'art. 557 du budget de 1963 :

Club Athétique d'Orsay,	5'000 ,00
Amicale Scolaire d'Orsay et Célèbre	2'000 ,00
Société d'Horticulture	200 ,00
Maison des jeunes	1'500 ,00
Rayon Sportif féminin	300 ,00
Amicale des pêcheurs	150 ,00
Goujonnette d'Orsay	150 ,00
Jardins populaires d'Horticulture	25 ,00
Mutilés du Travail	100 ,00
Association familiale d'Orsay	400 ,00

approuvé le 16.1.64

Tennis-Club	300,00
Boule du Lac	150,00
Office Municipal des Sports	2.000,00
Déportés du Travail	300,00
Pupilles Ecole Publique	150,00
Délégation cantonale	200,00
Fondation Darnel	30,00
Association Valentin Hoouy	30,00
Timbres Antituberculeux	30,00
Scouts de France	200,00
A.S. Laboratoires d'Orsay	400,00
A.S. C.E.G. Filles-Centre	100,00
Comité d'entraide de la Faculté de Liège	300,00
Commission des Communes urbaines	1000,00
Sté d'études et des soins pour les poliomyélitiques	50,00
Sinistrés de la Martinique	400,00
Total	15.465,00

Subventions pour
canalisations d'eau -

approuvé le 3-6-64

Collecte des
Ordures ménagères -

approuvé le 28-12-63

Création d'un emploi
d'Assistante sociale -

approuvé le 6-12-63

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 15% sur un devis de 2.119,61 F à Mme Meignard, propriétaire, 65 avenue de Montjay pour canalisation d'eau de sa propriété, et une subvention de 1000 F à M. de Bernardi, 32 rue de Montlherij, ce dernier ayant dû supporter une dépense de 4000 F, pour le branchement de sa maison d'habitation située sur une hauteur par rapport au réservoir de Mondétour, ce qui a occasionné une installation spéciale et coûteuse.

Le Conseil accepte les propositions du Syndicat Intercommunal des ordures ménagères pour que le service d'enlèvement soit effectué deux fois par semaine dans l'ensemble de la commune. La charge de collecte de la Commune sera ainsi de 112.179,12 F au lieu de 87.231,25 F, couverte par la cotisation syndicale, à partir du 1^{er} janvier 1964.

Le Conseil décide la création d'un emploi d'assistante sociale municipale pour lequel les crédits seront inscrits au budget de 1964. Les attributions de cet emploi sont définies par l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 3-11-1958.

"fonctionnaire ayant pour mission d'effectuer des enquêtes sociales destinées à informer les services municipaux en vue de l'instruction des dossiers, de conseiller les administrés dans le domaine social, de les aider dans leurs démarches et de participer à la prévention médico-sociale. Peut être chargé de la mise en place et du fonctionnement d'œuvres sociales municipales. Indices nouveaux : 1^{er} échelon : 190 - 2^{ème} : 207 - 3^{ème} : 224 - 4^{ème} : 243 - 5^{ème} : 263 - 6^{ème} : 281 - 7^{ème} : 300 - 8^{ème} : 315 -

Par ailleurs, M. le Maire rend compte que le Bureau d'étude sociale étudie un service d'aide ménagère aux personnes âgées et aux infirmes.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour compléter le financement des travaux d'assainissement

Emprunt de 75.000 F
pour assainissement -

Séance du 2 Décembre 1963

approuvé le 20.1.64

Cerroin angle
Rue René Paillole -

l'annuité à payer pour amortir cet emprunt de 30 ans, au taux actuel d'intérêt de 5%, ressort à 5.018,77 F.

Le Conseil, vu l'avis de la Direction des Domaines en date du 7-11-63 acceptant la demande des héritiers de M. Prevost pour la cession de 60 m² de terrain destiné à aménager le carrefour de la rue R. Paillole et de la rue du Pont de Pierre. Considérant que les propriétaires ont accepté ce prix de 6.800 F -

Autorise M. le Maire à poursuivre la réalisation des acquisitions et sollicite la déclaration d'utilité publique. En conséquence, il délègue expressément M. le Maire à l'effet d'approuver le plan du terrain qui a été dressé ainsi que tous bornages, passer et signer tous actes d'acquisition en l'étude et par le ministère de M^e Dupont, notaire à Palaiseau. Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition. Les actes seront signés par M. Clément, premier adjoint.

Syndicat Intercommunal de la Maison des Jeunes -
approuvé le 16.3.64
Entretien des bâtiments communaux -

Le Conseil décide le versement de la cotisation de 3.741,20 F pour la participation communale au syndicat intercommunal pour la construction de la Maison des Jeunes et de la Culture, à raison de 0,40 F par habitant.

approuvé le 23-12-63

Le Conseil fixe au 11 janvier 1964 à 11 heures, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux, au rabais sur soumissions cachetées, suivant cahier des charges établi par l'architecte communal et désigne M. M. Clément et Briquet pour assister M. le Maire.

Reconnaissance des voies de la rue Christine -
Reconnaissance des voies de la Croche -

Le Conseil charge M. Briquet d'étudier la question de la reconnaissance des voies de la rue Christine, notamment en ce qui concerne le régime des égouts.

Le Conseil considère que la commune ne peut pas classer les voies du lotissement de la Croche avant la terminaison des travaux d'assainissement ainsi qu'il a été exigé pour les autres lotissements. Décide de prendre à la charge de la commune 47,50 % des annuités d'emprunt.

Boulodromes -

Et la demande de M. Clément, le Conseil décide, à l'occasion de la construction des jeux de boules, de faire faire un caniveau entre les arbres en bordure de l'École maternelle, afin que les eaux de ruissellement puissent s'écouler sans inonder les jeux.

Bureau de poste ambulants.

Le Conseil demande la création d'un bureau de poste ambulants pour le quartier de Mondétour et les quartier des Guichet, en accord avec la Commune de Gometz le Chatel, et la Commune de Saint Jean de Beaugard.

Fait et délibéré en séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents -

(Handwritten signatures in blue ink)
M. Clément
M. Briquet
M. Bernard
M. Chauvy
M. [unclear]
M. [unclear]